

## II. Actes commis par des militaires français à Gikongoro

Les actes que la Commission a constatés concernent les assassinats, tentatives d'assassinat, les viols, violences sexuelles, esclavage sexuel, non assistance à personnes en danger, complicité avec les interahamwe, les traitements cruels, inhumains et dégradants, le refus de nourriture et de soins ainsi que l'incitation de la population à fuir vers l'étranger.

### 1. Livraison de Tutsi aux miliciens et incitation aux assassinats ethniques

Des témoins ont rapporté à la Commission avoir vu des militaires français arrêter des civils tutsi et les remettre à des miliciens hutu qui les tuaient sous leurs yeux. Ces livraisons se faisaient la plupart des cas sur des barrières installées par des miliciens depuis avril 1994 et que les Français ont laissé fonctionner tout au long de Turquoise. La barrière qui est très connue est celle qui se trouvait au Pont Mwogo séparant les anciennes préfectures de Gikongoro et de Butare. Certains témoignages signalaient que des Français avaient tué des Tutsi de leurs propres mains et jeté leurs corps dans la rivière. La Commission a mené des enquêtes sur ce fait, mais celles-ci n'ont révélé aucun assassinat convaincant directement commis par des Français sur la barrière du pont Mwogo. Par contre, il est avéré que des militaires français ont laissé les miliciens interahamwe continuer les contrôles des cartes d'identité sur cette même barrière, lesquels contrôles ont été suivis d'assassinats commis par ces derniers sous le regard des militaires français. Sur différentes barrières, les militaires français ont soit livré des Tutsi aux interahamwe pour que ces derniers les tuent, soit donné l'ordre aux miliciens de tuer des personnes identifiées comme Tutsi que les interahamwe avaient eux-mêmes arrêtées, soit encore ces militaires ont laissé tuer des Tutsi sans intervenir ni dans un sens ni dans l'autre. La continuation des assassinats de rescapés tutsi, après l'arrivée des militaires français, a été ordonnée par le commandant français de la zone Gikongoro comme le rapportent un témoin privilégié.

Désiré Ngezahayo était à l'époque bourgmestre de la commune Karama, qui se trouve dans les faubourgs de la ville de Gikongoro et qui abritait le second poste de commandement français dans la préfecture. Ngezahayo, qui s'exprime bien en français, était un collaborateur proche des militaires français. Il a été incarcéré pour génocide et a plaidé coupable.

*« Vers le 03/07/1994, les Français ont convoqué une réunion de tous les bourgmestres à SOS Gikongoro. Elle était dirigée par un colonel dont je ne me souviens plus du nom. Il nous a dit que les Français venaient collaborer avec nous pour assurer la sécurité de la population. Il a ajouté qu'ils ne souhaitaient pas que les inkotanyi pénètrent dans la zone Turquoise. Pour lutter contre cette infiltration, il nous a montrés une carte indiquant les frontières de Turquoise. Puis, il nous a ordonné d'aller dire à la population qu'elle fasse son possible pour contrer l'entrée des inkotanyi dans Turquoise. Il nous a précisé que ces derniers étaient dans Butare, près du pont de la rivière Mwogo, et qu'il y avait un risque qu'ils s'infiltrèrent dans la zone. Il nous a dit d'ordonner à la population de maintenir les contrôles aux barrières et les rondes. Il a ajouté que pour reconnaître un inkotanyi, il y avait trois critères : le premier c'était le contrôle de la carte d'identité. Il s'agissait en quelques sorte de chercher les Tutsi, comme nous le faisons déjà auparavant, et que nous tuions ce que nous attrapions. Le deuxième, c'était de regarder sur les épaules pour voir s'il y avait des traces laissées par le portage de bagages lourds de munitions. Le troisième, c'était de regarder sur les tibias, parce que, ont-ils dit, les inkotanyi portaient des bottes qui y laissaient des traces sur les jambes. Il a dit que si nous trouvions quelqu'un qui présentait ces signes, il fallait immédiatement le tuer, sans aucune autre forme de procès. (...) A la fin*

*de cette réunion, nous sommes allés mettre en application les ordres reçus des Français. Nous avons renforcé les contrôles sur les barrières, effectué des contrôles au sein des déplacés pour voir s'il n'y avait pas d'inkotanyi infiltrés. Chaque fois que les Tutsi étaient découverts, ils étaient immédiatement tués. Les tueries ont continué bien que les Français disaient officiellement qu'ils étaient là pour sauver les gens<sup>1</sup> ».*

L'ex-bourgmestre de Nyamagabe, Jean-Baptiste Mukamarutoki, qui a été nommé par les militaires français et a collaboré avec eux pendant un mois et demi, confirme les instructions données aux bourgmestres par les militaires français pour la poursuite des assassinats de Tutsi : *« Les militaires français ne se sont pas très bien comportés pendant leur présence à Gikongoro. Ils ont largement contribué à la division des Rwandais. Ils disaient aux autorités dont je faisais partie de faire la chasse aux Inyenzi partout dans nos communes. Ils nous transmettaient ce message lors de réunions auxquelles ils nous convoquaient et qui se tenaient à SOS<sup>2</sup> ».*

François Bigirimana habitait tout près de la rivière Mwogo qui sépare Gikongoro de Butare et près de la barrière du même nom mentionnée plus haut par Désiré Ngezahayo. Il déclare :

*« Quand les Français sont arrivés à Kinyamakara, ils ont d'abord installé des barrières et en ont confié la garde aux militaires des ex-FAR, notamment Habyarimana Jacques, Nkusi et le sergent Gasasira. Parmi ces barrières, je peux citer celle qui était entre Nyangazi et Kabatwa. Les militaires français y ont livré aux Interahamwe des personnes qu'ils accusaient d'être des inkotanyi ou leurs complices. Je connais le cas d'un certain Habyarimana qui venait de Maraba. Il était Hutu et était venu à la recherche de sa famille qui se trouvait dans le camp de Mbogo pour la faire rentrer dans la zone contrôlée par le FPR. Il a été dénoncé aux militaires français et ceux-ci l'ont livré aux Interahamwe parmi lesquels le nommé Nyandwi, sous prétexte qu'il n'avait pas une carte d'identité, et que cela était un signe qu'il était complice des inkotanyi ».*

Bigirimana ajoute que son oncle maternel d'ethnie tutsi qui s'appelait Rekeraho a été assassiné par des Interahamwe en présence des militaires Français :

*« Mon oncle qui s'appelait Rekeraho a été pris sur la barrière de Mwogo par des réservistes rwandais qui en assuraient la garde. Pendant qu'ils discutaient entre eux du sort à lui réserver, une patrouille des militaires français est arrivée et s'est arrêtée. Les réservistes ont menti aux Français en leur disant qu'il s'agissait d'un Tutsi qui tentait de fuir. Les Français ont laissé faire, les réservistes l'ont violemment frappé en leur présence et il est mort de ses blessures deux jours plus tard<sup>3</sup> ».*

Daniel Mazimpaka, rapporte des livraisons de Tutsi aux Interahamwe à deux barrières, l'une placée à Kigeme, l'autre au centre ville de Gikongoro :

*« Lorsque les Français sont arrivés à Gikongoro, ils ont annoncé que la paix était revenue, que nous ne devrions plus avoir peur. Des survivants tutsi sont sortis petit à petit de leurs cachettes pour rejoindre ces militaires français. Ils les amenaient dans le camp de Murambi, mais il arrivait qu'ils nous les livrent sur des barrières. Je peux citer le cas de deux barrières où les Français ont livré des Tutsi : d'abord à la barrière de Kigeme où des Français ont*

<sup>1</sup> Témoignage de Désiré Ngezahayo, recueilli par la Commission à Kigali, le 13/12/2006.

<sup>2</sup> Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 19/07/2007.

<sup>3</sup> Témoignage recueilli par la Commission à Nyamagabe, le 16/01/2007.